



JANVIER 2025

BULLETIN MUNICIPAL ET D'INFORMATIONS 2024



Sommaire

Le mot du Maire	3
Le Conseil Municipal.....	4
Les Commissions Communales	4
Les délégations aux organismes extérieurs	4
Les brèves des conseils municipaux de 2024	5
Finances 2023	5
Budget prévisionnel 2024	5
Divers	6
Les commémorations	7
Les Travaux de voirie	8
Petits travaux.....	9
L'adressage.....	10
Les projets	11
La maison Filliat.....	11
Les travaux de voirie pour 2025	13
L'eau en 2026	14
Le CCAS	15
Etat civil	15
La vie des associations.....	16
<i>Grandvalorisons</i>	16
<i>Le Club Entre Nous</i>	17
<i>La société de chasse "La Grandvaloise"</i>	18
Les Sapeurs-Pompiers de Saint-Amant-Roche-Savine	19
Nouvelle Charte du Parc Naturel Régional Livradois-Forez	
+ information course cycliste.....	20
Rénov'actions63	21
Information sur les panneaux solaires, leurs installations et	
leurs financements.	22
L'association Carrefour des Collectivités Locales.....	23
Territoire Energie	25
ADIL	25
Numéros utiles.....	26
Infos pratiques à Grandval.....	26
La mairie à votre service.....	27

Mentions Légales

Mairie de Grandval

Le Bourg

63890 GRANDVAL

Directeur de publication et responsable de la rédaction :

Monsieur le Maire, Didier FOURT

Nombre d'exemplaires : 150

I.P.N.S.

En couverture une photo du Bourg de Grandval
figurant sur la page d'accueil du nouveau site web : www.grandval.fr

Le mot du Maire

Il est temps pour moi de faire un bilan de l'année 2024 pour se projeter sur 2025.

Comment le faire sans être trop morose ou pessimiste sur un avenir qui s'annonce bien sombre pour nos « toutes petites communes rurales » ?

Une année qui se termine avec son lot de surprises, un CHAOS politique qui a des répercussions directes sur notre collectivité : nous avons dû organiser 4 bureaux de votes dont 2 surprises en urgence que je prends personnellement comme un mépris des élus, des gouvernements successifs, des annonces de chacun d'eux pour marquer leur passage à Matignon, des lois votées puis suspendues puis « on ne sait plus ».



Comment pouvoir s'organiser ainsi ?

Un état fébrile, des changements de représentants. Des discussions « stériles » dans chaque réunion de nos instances supérieures ! Rien de bien réjouissant pour l'avenir !

Une discussion de 2 ans sur le passage de la compétence « eau et assainissement » à la Com Com que je me suis efforcé de combattre car ce n'est pas ma vision de la gestion de cette ressource si importante dans nos territoires, et finalement.... Tout est suspendu ! Un dossier à suivre avec vigilance.

Le passage à un Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat est au programme pour cette année 2025. L'imposition d'un tel Plan à notre commune me semble néfaste mais les leviers de changement et d'oppositions sont si faibles !

Je ne vous parle pas de l'imposition des « Zones d'Accélération des Energies Renouvelables » que personne n'est venu consulter...

J'attends avec impatience les chiffres des dotations de l'État pour le prochain exercice budgétaire mais je n'ai guère d'illusion. C'est bien nous, les petites communes, qui feront les frais des gaspillages d'un État bien loin de nos réalités de terrain ! Il est sûr que nous ne manipulons pas les mêmes sommes d'argent, mais il est demandé aux communes des budgets en équilibre, serrés ou tout est compté à l'Euro prêt, ce qui me paraît totalement logique, alors que l'État lutte contre les déficits qu'il a creusé depuis des décennies !

Un mot sur la fibre : peut-être une bonne surprise pour 2025 ! Ce sera fonction des dotations qu'obtiendra le conseil départemental pour poursuivre ses engagements. Le poste de répartition sera installé au lieu-dit « les Lérès » et les lignes pour les habitations sont matérialisées pour chaque village.

En conclusion, je continuerais cette année à faire, comme les années précédentes, ce que la commune a les moyens de financer, en allant chercher toutes les aides et subventions qu'il sera possible d'obtenir. Notre investissement sera donc modéré car le fonctionnement de la commune demande de plus en plus de dépenses incompressibles et en hausse au vu de l'inflation.

N'hésitez pas à faire vos demandes en mairie et venir me rencontrer, on discutera ensemble de ce qui est possible de réaliser pour le bien être de chacun et la mise en valeur de GRANDVAL.

Ma priorité : NOTRE COMMUNE et bien vivre ensemble.

Je vous souhaite à tous une très bonne année 2025.

VOTRE Maire
Didier FOURT

Le Conseil Municipal

Les Commissions Communales

Appel d'offres et finances

Le maire : Didier FOURS

Titulaires :

Jocelyne MORRETTA

Bernard REY

Hans KETTING

Suppléants :

Gwenaëlle CARRIER

Pierre CHANTELAUZE

Éric ZIMMER

Commission Communale d'Action Sociale

Le maire : Didier FOURS

Jocelyne MORRETTA

Thierry SAUREL

Bernard REY

Dominique DELORD

Eva AVONDE

Maryline JANOWSKI

Gilles IMBERDIS

Laurence IMBERDIS

Voirie communale et exploitation forestière

Stéphane CLAUD

Thierry SAUREL

Hans KETTING

Bernard REY

Agriculture, forêts

Gwenaëlle CARRIER

Stéphane CLAUD

Simon GEILER

Pierre CHANTELAUZE

Communication - Site WEB -

Bulletin Municipal - Réseaux Sociaux

Hans KETTING

Éric ZIMMER

Jocelyne MORRETTA

Pierre CHANTELAUZE

Petit patrimoine, environnement, fleurissement

Thierry SAUREL

Jocelyne MORRETTA

Hans KETTING

Section de communes, patrimoine communal

Le maire : Didier FOURS

Simon GEILER

Jocelyne MORRETTA

Gwenaëlle CARRIER

Hans KETTING

Bâtiments communaux, Urbanisme

Simon GEILER

Jocelyne MORRETTA

Pierre CHANTELAUZE

Gwenaëlle CARRIER

Déneigement

Le maire : Didier FOURS

Jocelyne MORRETTA

Bernard REY

Stéphane CLAUD

Commission Communale des Impôts Directs

Michel BAYLE

Geneviève BLANC-GARIN

Josette CLAUD

Michel DELORD

Solen DOREAU

Simon GEILER

Josette GOUTTE

Jean Louis IMBERDIS

Maryline JANOWSKI

François LAFOND

David OBENICHE

Françoise VENTURELLI

Salle des fêtes

Thierry SAUREL

Jocelyne MORRETTA

Les délégations aux organismes extérieurs

Communauté de Communes Ambert-Livradois-Forez

Didier FOURS

Jocelyne MORRETTA

Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz (SIEG)

Jocelyne MORRETTA

Stéphane CLAUD

EPF-SMAF

Stéphane CLAUD

Éric ZIMMER

Parc Naturel Régional Livradois-Forez

Gwenaëlle CARRIER

Conseil d'école

Didier FOURS

Gwenaëlle CARRIER

Correspondant défense

Éric ZIMMER

Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Jocelyne MORRETTA

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable

(S.I.A.E.P) du Fossat

Didier FOURS

Simon GEILER

Hans KETTING

Référent forestier

Stéphane CLAUD

Les brèves des conseils municipaux de 2024

Finances 2023

Dépenses de fonctionnement :	115 370,49 €
Recettes de fonctionnement :	183 244,86 €
Excédent de fonctionnement :	67 874,37 €
Dépenses d'investissement :	87 359,02 €
Recettes d'investissement :	64 297,23 €
Déficit d'investissement :	23 061,79 €

Compte tenu du solde des restes à réaliser qui est de + 480,88 € (dépenses : 14 000 € - recettes : 14 480,88 €) le besoin de financement pour la section d'investissement est de 22 580,91 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter au budget primitif communal 2024 l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

- 45 293,46 € au compte 002 ;
- 22 580,91 € en réserves au compte 1068.

Budget prévisionnel 2024

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- Section de **fonctionnement** : **185 800,00 €.**
- Section d'**investissement** : **324 500,00 €.**



Divers

Règlementation des boisements :

En cours de révision !

Principe

Elle consiste à réaliser un zonage du territoire communal, définissant des secteurs où le boisement est :

- soit libre,
- soit interdit ou interdit après coupe rase,
- soit réglementé ou réglementé après coupe rase.

Objectifs

- Maintien des terres pour l'agriculture,
- Préservation des paysages,
- Protection des milieux naturels,
- Protection de la ressource en eau,
- Préservation des risques naturels.

Cette procédure permet également d'identifier les zones où les boisements existants sont gênants pour l'agriculture ou le cadre de vie ; ces parcelles pourront par la suite bénéficier des aides du Conseil départemental, en vue de leur suppression.

- La procédure réglemeute uniquement la plantation,
- Elle ne permet pas d'obliger un propriétaire à couper un boisement,
- Elle permet de réglementer la plantation d'un terrain non boisé,
- Elle permet de réglementer la replantation d'un massif boisé de moins de 4 ha,
- Elle ne permet pas de réglementer la replantation d'un massif forestier de plus de 4 ha,
- Elle ne s'applique pas aux parcs et jardins attenants à une habitation, aux vergers, aux

haies et aux châtaigniers et noyers à vocation fruitière.

Etat d'avancement :

Mise à jour du nouveau plan de zonage des boisements terminé avec le classement de chaque secteur ;

Enquête public clôturée le 05/12/2024 ;

Les résultats de l'Enquête public sont consultables en mairie de Cunlhat aux jours et heures d'ouverture du secrétariat pendant un mois ainsi que sur le site internet du Conseil Départemental pendant un an.

L'approbation finale de la nouvelle réglementation des boisements se fera par délibération du Conseil Départemental.

Un plan sera accessible au public à la Mairie de Grandval en 2025 aux horaires d'ouvertures du secrétariat.

Contact :

Conseil Départemental du Puy-de-Dôme
Pôle Aménagement, Attractivité et
Solidarité des Territoires

Nicolas PORTAS

Tél : 04 73 42 20 98

nicolas.portas@puy-de-dome.fr

Remerciements subventions

Plusieurs lettres de remerciements de la part des associations au sujet des subventions versées (association des parents d'élèves de Saint-Amant-Roche-Savine ; la société de chasse ; le président, Pierre Guérard, de l'association Grandvalorisons ; le club entre-nous).

Convention pour la garde des chiens capturés dans le cadre de la fourrière municipale présentée par l'association LAASSI. L'association assure pour le compte de la mairie la prise en charge des chiens errants conduits à la fourrière ainsi que la recherche des propriétaires lorsque l'animal est identifiable.

Participation communale de : 0,80€ par habitant / an.

Les commémorations

Alors que la France est "le pays qui commémore le plus", la fréquentation des commémorations s'effrite inexorablement. Le sujet concerne au premier chef les lieux de mémoire qui ont vocation à valoriser un patrimoine historique et à transmettre des connaissances au public, mais aussi à organiser un certain nombre de cérémonies commémoratives

Le devoir de mémoire

Le devoir de mémoire est un principe fondamental qui consiste à se souvenir des événements historiques et des personnes qui les ont vécus. Il est important de transmettre la mémoire du passé aux générations futures afin qu'elles puissent comprendre les enjeux de notre histoire et les valeurs qui nous animent.

Assister aux cérémonies patriotiques est un acte concret qui permet de remplir notre devoir de mémoire. C'est une occasion de se souvenir des personnes qui ont sacrifié leur vie pour défendre notre pays et nos valeurs, et de leur rendre hommage.

Le 19 mars est une journée nationale de commémoration en France. Elle commémore le cessez-le-feu en Algérie, signé le 18 mars 1962, qui a mis fin à la guerre d'Algérie. Cette journée est l'occasion de rendre hommage aux victimes civiles et militaires de la guerre, qu'elles soient françaises ou algériennes et des combattants en Tunisie et au Maroc.

Le 8 mai 1945, l'Allemagne nazie capitule face aux forces alliées. Cette date marque la **fin de la Seconde Guerre mondiale** en Europe. En France, le 8 mai est un jour férié et une journée nationale de commémoration. C'est un jour pour se souvenir des sacrifices consentis par les Français pendant la guerre et pour réaffirmer les valeurs de la République.

La cérémonie commémorative du 11 novembre est une journée nationale de commémoration de la victoire et de la paix. Elle a lieu chaque année en France, le 11 novembre, pour commémorer l'armistice signé le 11 novembre 1918, qui met fin à la Première Guerre mondiale.

La cérémonie commémorative du 11 novembre est un moment important pour la France. Elle permet de rendre hommage aux soldats qui sont morts pour la France et de perpétuer la mémoire des conflits passés.

En 2024, à Grandval, ce sont les pompiers de Bertignat qui nous ont accompagné lors des commémorations. Nous les en remercions ainsi que la Gendarmerie de St Amant et, Thierry et Stéphane, les porteurs de drapeaux toujours présents.



Les Travaux de voirie



designed by freepik.com

Cette année les travaux concernent l'aménagement et la réfection des voies communales de la Courtade, de Laussedat et du Jubertas.

L'entreprise retenue fut Eurovia pour un montant de 28 045€ HT.

Afin d'atténuer les coûts pour la commune, deux subventions ont été demandées :

Une auprès du conseil département dans le cadre du Fond d'Intervention Communale pour 40% soit 11 218€ HT.

L'autre auprès de l'État, 30 % dans le cadre de la D.E.T.R. soit 8 413€ HT.

Merci à l'entreprise pour son travail effectué et à Mr Perruffel pour la maîtrise d'œuvre.

A noter également : Mr Obeniche Pierre a profité de la présence de l'entreprise pour effectuer des travaux sur sa partie privative attenante, afin d'obtenir un meilleur rendu final (frais pris à sa charge).



La Courtade



Laussedat



Le Jubertas



Petits travaux au sein de la commune

L'entretien de nos espaces verts, la tonte, la taille de haies, le débroussaillage, le nettoyage de nos fers d'eaux et de certains de nos chemins communaux, entre autre, ont été réalisés par Mr Jean-Luc Lafont.

Un grand merci pour la qualité de son travail et son professionnalisme.

Merci également aux bénévoles qui par leurs gestes nettoient, débroussaillent et fleurissent nos chemins, nos villages, notre commune.



Débroussaillage

Les travaux de débroussaillage ont été, encore cette année, réalisés par l'entreprise Echalier et ont été bien appréciés.

Merci à cette entreprise.

Déneigement



Comme chaque année si besoin, Mr Gachon Denis déneigera notre commune.

Un grand merci à lui pour son travail dans des conditions pas toujours évidentes.

Cette année encore, des barrières de dégel sont installées en coordination avec les communes de Bertignat, du Monestier et de Thiolières, afin d'éviter la détérioration de nos chaussées.

Merci également aux habitants qui nettoient les accès à leurs boîtes aux lettres, aux points de collectes des déchets et autres afin de rendre la vie plus facile à tous.

L'adressage

Dénomination des rues et des routes

L'entreprise Signaux-Girod a installé les panneaux des voies de la commune de Grandval au printemps.

L'adressage a représenté un coût important. Malgré tout, le conseil municipal a souhaité prendre en charge les numéros de chacune de vos habitations.

Dépense = 17 628€

Subvention Conseil Départemental = 5 876€

Subvention DETR = 2 938€

Coût pour la commune = 9 099€



Quelques numéros d'habitations n'ont pas été récupérés en Mairie. Les personnes concernées peuvent venir les chercher aux horaires d'ouverture de la Mairie. En cas d'indisponibilité, merci de le faire savoir rapidement.

Quelques rappels :

La pose d'une boîte aux lettres normalisée est obligatoire. Plusieurs remarques des services public et/ou livreurs nous ont été remontés. Nous comptons sur vous pour faire le nécessaire.

Il est également rappelé aux propriétaires que tout le patrimoine bâti doit faire l'objet d'un contrat d'assurance.



Les projets

Les bâtiments communaux

La maison Filliat



Un projet mis en place avec l'aide du cabinet Atelier DL Architecture en maîtrise d'œuvre. Après sa réhabilitation, cette petite maison individuelle sera composée de 2 chambres, un salon, une cuisine et une petite dépendance en sous-sol. Un terrain de 200m aménagé avec une terrasse et clos d'un grillage, portail et portillon. L'accès se fera de la route départementale.

Nous nous sommes attachés au bien être « écologique » et « confort » avec une isolation

à base de laine de bois et un poêle à pellets. Un gros travail puisque tout a été repris ou remplacé. La toiture entièrement neuve, la charpente reprise, les huisseries entièrement changées. Tout l'intérieur est neuf, une dalle béton a remplacé le planché existant. Une belle rénovation complète pour cette charmante maison typique de notre bourg.

Le coût de cette rénovation s'élève autour des 196 000€, nous espérons arriver à 80% de subventions entre l'État (Fond vert) ; le département (FIC) et une aide de la région.



Des changements dans nos locataires de notre commune. Mme Sophie MAURETTE et M. Pierre CHANTELAUZE ont laissé leur location au mois de juillet pour aller « roucouler des jours heureux » dans leur nouvelle habitation (un projet de plusieurs années qui vient d'aboutir).

Mme Isabelle ROCHE a pris leur suite en laissant l'appartement au-dessus de la mairie libre.

Rafratchissement de l'appartement Mairie

Après son départ de ce F4, le conseil municipal a décidé de lui « redonner » une jeunesse. Un DPE très satisfaisant a été effectué. Nous avons pris M. Sébastien PROT pour reprendre toutes les peintures (Plafond, murs, menuiserie). L'entreprise MOREL nous reprend quelques éléments électriques et l'ajout d'un sèche serviette à la salle de bain. L'entreprise BF Energies change un radiateur défectueux à la salle de bain et revoit le système de chauffage gaz en complément du poêle à pellets déjà en place. Cet appartement de 3 grandes chambres, un salon, une cuisine sera prochainement à la location.

La cage d'escalier menant à cet appartement sera également repeinte au printemps.

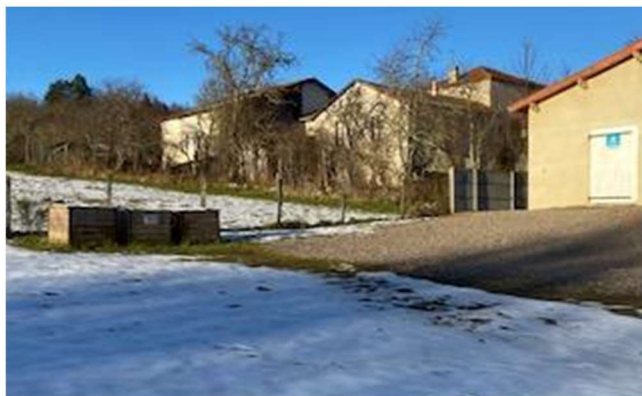


Des DPE seront effectués sur les autres logements en location en partenariat avec la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez (un appel d'offre va être fait pour réaliser les diagnostics de tous les logements communaux).

Le mur de l'ancienne école derrière l'arrêt de bus va être ressuyé par l'entreprise Paul Le Bricoleur.

Installations extérieures :

Nous avons un site de compostage à côté de la salle des fêtes et un bac à textile au cimetière.



A la suite des orages de grêle du mois de juin, les toitures ont été reprises par l'entreprise MALCUS (Eglise, ancienne école, mairie, salle des fêtes, maison Pouget)
Suite à une entrée d'eau, le mur intérieur de la salle des fêtes va être repeint ainsi que quelques dalles du plafond seront remplacées.
Pour votre confort, lors de nos repas et autre une série de 25 chaises sera achetée en début d'année.
L'entreprise MOREL va installer des blocs éclairages avec cellule de détection au WC public et à l'entrée de la mairie.

Les travaux de voirie pour 2025

Ils concernent l'aménagement et la réparation des routes :

- Départ du Chemin du Jubertas (au niveau de la croix du Charles).
- Départ du Chemin de l'Etang au Mas.
- Aménagement autour du métier à ferrer à la Dixemérie.

Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 17 442 € TTC

Des demandes de subventions ont été déposées auprès de :

- Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, dans le cadre du Fonds des Initiatives Communales, à hauteur de 40% du montant H.T. ce qui représente un montant de subvention de 5 814 €.
- L'État, dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2025, à hauteur de 30% ce qui représente une subvention de 4 360 € du montant H.T.



L'eau en 2026

- Au 1er Janvier 2026, la loi N.O.T.Re du 07/08/2015 prévoyait le transfert des compétences de la gestion de l'eau et de l'assainissement aux communautés de communes soit Ambert Livradois Forez (ALF) pour ce qui nous concerne.
En Juin 2024, Mr Le Préfet devait donner son avis sur le transfert de compétence à ALF ou accepter la fusion des deux syndicats (FOSSAT / La FAYE), ce qui n'a pas été le cas.
Le 09/09/24, Mr Le Premier Ministre Mr BARNIER a suspendu cette loi tout en étant toujours en vigueur.
A ce jour, tous les projets sont stoppés, aucune décision n'est encore prise.

SIAEP du Fossat : tarif au 1^{er} janvier 2025

- le prix de l'eau a augmenté de 0,10€/m³ soit 1.35€/m³
- le prix de l'abonnement passe de 53€ à 56€

La maîtrise des coûts et le service reste une priorité pour le syndicat. Nous nous efforçons au maximum de ne pas trop solliciter le contribuable. Les tarifs du Syndicat du Fossat restent parmi les plus bas du département.

Cependant, la vétusté des réseaux d'eau potable, l'entretien des captages nécessitent de plus en plus d'interventions et d'argent. Les subventions actuellement attribuées aident fortement à la bonne réalisation des travaux mais elles ne sont pas suffisantes ce qui oblige le syndicat à emprunter pour continuer à bien vous servir.

Plus d'informations sur :

Site internet : <https://siaepdufossat.fr/>

Contact : siaep-du-fossat@orange.fr ou par téléphone au 04 73 95 26 34

Le syndicat est ouvert tous les jours du Lundi au Vendredi de 9h à 12h

L'eau est un bien précieux, maîtrisons notre consommation et veillons aux fuites.

Image de freepik.com

Le CCAS

Le CCAS, présidé par le maire, est composé pour moitié de conseillers municipaux et pour autre moitié de citoyens de Grandval.

Les membres du CCAS vous retrouvent avec la traditionnelle visite de décembre aux personnes de plus de 75 ans de la commune.

Cette année, nous avons voulu mettre en avant les producteurs locaux avec un panier garni composé par les bénévoles de Croc Chapelle à la Chapelle-Agnon ainsi que l'indispensable pot de miel de Grandval : le Soleil du Mas.

C'est toujours un réel plaisir de vous visiter en cette fin d'année.

N'oublions pas non plus que le CCAS participe à la prise en charge de la télé-assistance. En cas de demande, veuillez contacter la mairie.



Bonne année 2025 de la part des membres du CCAS.

État civil



Monsieur DELORD Michel,
du village de La Dixemérie, est décédé
le 24 octobre 2024 à l'âge de 74 ans.

Monsieur KARAIAN Jules Michel,
du village du Mas, est décédé le 26
mars 2024 à l'âge de 88 ans.

La vie des associations

Grandvalorisons

Chers Grandvalois et Grandvalois,

En ce début d'année 2025, les membres du bureau tiennent à vous exprimer leurs vœux les plus chaleureux .

L'année 2024 a été riche en défis, mais grâce à l'engagement et à l'esprit d'équipe de nos bénévoles et de la présence des Grandvalois lors des différents événements, le succès a été au rendez-vous. Quel plaisir de voir ces sourires, cette joie et ce bonheur de se retrouver tous au centre du village pour y passer de si bons moments. Notre motivation demeure intacte pour les futures manifestations à venir en 2025. Avant d'aborder ce qui nous attend pour cette nouvelle année, faisons un petit point sur ce qui a été organisé en 2024.

L'année a commencé courant mars avec un repas inter-associations sur une idée de nos amis chasseurs de la Grandvaloise. Les membres adhérents à l'une des trois associations de la commune ont ainsi pu partager un excellent repas à base de gibier offert par les chasseurs. Les bénévoles des trois associations de la commune, la société de chasse la Grandvaloise, le club Entre-nous et Grandvalorisons ont oeuvré ensemble pour la préparation de ce repas

La fête patronale, malgré le report pour cause d'élections, a été un succès. Superbe spectacle Cabaret de Duo Pacific le samedi soir, marché artisanal, exposition et repas le dimanche midi où nous attendait un jambon au foin mitonné par notre ami et membre de l'association Pascal ; repas qui a affiché complet !.

Enfin, en septembre, le vide grenier qui, malgré la météo maussade , accompagné d'une superbe exposition a rencontré un franc succès.

Nous avons vu l'aboutissement de projets majeurs et la naissance de nouveaux, tous porteurs de promesses pour notre association. Votre fidélité aux différentes manifestations et votre plaisir d'y participer sont une source d'inspiration et de motivation. Alors que nous accueillons la nouvelle année, nous sommes impatients de partager de nouveaux bons moments. Voici donc le programme des projets de notre association pour 2025 :

- Assemblée générale le samedi 1er Février à 15 heures
- Courant mars: Reconstitution du repas inter-association pour les adhérents à l'une des associations,
- Marche le 11 mai avec deux circuits de 8 et 12 kilomètres (en projet)
- Fête Patronale les 28 et 29 juin
- Kermesse d'antan courant août (en projet)
- Vide grenier et marché artisanal courant septembre

Enfin, nous tenons à remercier chaleureusement monsieur le Maire et l'ensemble de l'équipe municipale qui mettent la salle des fêtes et le matériel municipal à notre disposition pour l'organisation et le bon déroulement de nos manifestations.

Pour nous joindre ou nous suivre :

Pierre Guérard, Président : 06 79 76 38 80 ou Garry Viquesnel, vice-président : 06 61 41 95 77 Mail :

grandvalorisons63@gmail.com

Facebook : Page Grandvalorisons



Le Club Entre Nous

Le club « Entre-Nous » continue ses activités. Une vingtaine de personnes se retrouvent une fois par mois autour d'un bon repas dans un restaurant de la région. Les adhérents peuvent aussi déguster les galettes des rois, les châtaignes et les bûches de Noël.

Une fois par mois, une dizaine d'adhérents se rassemblent dans la salle des fêtes mise gracieusement à leur disposition pour jouer à des jeux de société.

Lors de la fête patronale, nous avons organisé une tombola dont les nombreux lots ont ravi les gagnants.

Au mois de mai, un voyage organisé avec le Comité des fêtes du Monestier a conduit les participants dans la ville de Lyon pour une visite guidée en car et au Musée de l'automobile à Rochetaillée.

Nous déplorons le décès accidentel d'Antoine Morel du Monestier qui était un adhérent fidèle.

Les personnes intéressées par les activités du club peuvent prendre contact avec Marie-Claude Grolet, présidente du club.

Le Club est toujours dirigé par

- Marie-Claude GROLET, aidée de Paulette DUGARD ;
- le trésorier est Paul CLAUD, secondé par Pierre DUGARD ;
- la secrétaire est Annie MARCHEPOIL.

N'hésitez pas à venir vous joindre à nous pour passer de bons moments.



La société de chasse "La Grandvaloise"

L'année 2024 appartient désormais au passé et nous voudrions profiter de ce passage en 2025 pour vous souhaiter une excellente année et surtout une bonne santé. Quelle soit pleine de joie de bonheur et que chaque jour soit l'occasion de partager des moments chaleureux avec ceux qui vous entourent. C'est justement ce que nous avons souhaité faire en organisant pour la première fois avec Grandvalorisons et le club Entre-Nous, un repas destiné aux membres des différentes associations. Les chasseurs ont offert à cette occasion un sanglier et un chevreuil qui ont été préparé par les bénévoles des trois associations pour ce moment convivial autour d'un excellent repas. Fort de ce succès, face à ces moments de joie et de bonheur, voir ces sourires et le plaisir de tous se retrouver, nous allons bien entendu réitérer en 2025

Pour en revenir à 2024 le bilan des prélèvements, dans le respect de nos traditions, est conforme aux quotas imposés par la fédération départementale de chasse du Puy-de-Dôme. Comme chaque année, notre petite société de chasse qui est composée de 23 chasseurs oeuvrant sur un territoire d'environ 1000 hectares, doit faire face à plusieurs défis : maîtrise des populations des grands gibiers, lutte contre l'érosion de la biodiversité et la dégradation des habitats, partage de la nature et maintien du rôle sentinelle sanitaire sur la faune sauvage.

Pour 2025 , nous allons à nouveau nous associer aux différentes associations de la commune afin d'organiser un repas en commun en fournissant le gibier. La saison de chasse est ouverte jusqu'à fin février avant une réouverture début septembre. Pour celles et ceux, habitants la commune et titulaires du permis de chasser , n'hésitez pas à nous rejoindre. Pour les grandvaloises et grandvalois qui ne sont pas titulaires du permis de chasser, il est toujours possible de s'inscrire à cet examen et ce, à toute période de l'année.

Nous souhaitons la bienvenue à un nouveau chasseur, Ludovic HERITIER.

Vous souhaitez nous contacter afin d'obtenir des renseignements, n'hésitez pas à passer nous voir au local situé derrière la salle des fêtes en période de chasse ou vous rapprocher de Jean-Pierre OBENICHE, président.

Une pensée à Michel DELORD, ancien chasseur qui nous a quitté en 2024. Toutes nos condoléances à ses proches.



La société de chasse.
Tél. : 06.81.60.30.03

Les Sapeurs-Pompiers de Saint-Amant-Roche-Savine

vous présentent leurs meilleurs vœux de santé et de bonheur à l'ensemble des habitants



Une activité opérationnelle encore bien riche cette année avec plus de 80 interventions. Que ce soit en secours à personne, en incendie, en accidents de la route ou en diverses interventions, les pompiers ont répondu présent et ce à toute heure et 24h/24h.

A cela s'ajoute les heures de formation en plus des contraintes de travail de chacun. Je profite de ce bulletin municipal pour féliciter tous ces bénévoles qui donnent du temps au service des autres.

J'encourage chacune et chacun à venir nous rejoindre dans les plus brefs délais afin de faire perdurer ce maillon primaire de notre chaîne de secours. Nos casernes sont en danger par un manque d'effectif ! Il faut absolument que vous en preniez conscience ! Sans l'engagement de tous, il n'y aura plus rien !

Vous pourrez nous rencontrer directement à la caserne de ST AMANT ROCHE SAVINE lors d'une ½ journée porte ouverte le 14 juillet ou à l'occasion de la fête le 23 août. (Et sur d'autres événements de la commune).

N'hésitez pas à prendre contact avec le chef de centre : Bruno DELAPORTE 066029300 ou son adjoint : Didier FOURT 0611506013.

Meilleurs vœux 2025.

Les secours restent l'affaire de tous.

Nouvelle Charte du Parc Naturel Régional Livradois-Forez



La Charte du Parc naturel régional Livradois-Forez est en cours de révision en vue d'arrêter **un nouveau projet de territoire pour la période 2026-2041**.

Le projet de Charte 2026-2041 fait désormais l'objet d'une phase d'instruction au plan national et local et de formulation d'avis sur la base desquels il est ajusté au fur et à mesure, jusqu'à son **examen dans les conseils municipaux et communautaires** prévu fin 2025 (après sa validation interministérielle).

Afin d'évoquer les points majeurs du projet de Charte et la suite de la procédure, le parc organise plusieurs réunions adressées aux élus de novembre 2024 à juin 2025, sur le périmètre d'étude 2026-2041 du Parc Livradois-Forez.

Cette série de 26 dates constitue le dernier temps d'échange collectif sur le projet de Charte 2026-2041 du Parc Livradois-Forez dont les conseils municipaux et communautaires devront prochainement délibérer.

Si vous souhaitez faire remonter des points en particulier, n'hésitez pas à nous en faire part auprès du secrétariat de la Mairie par courrier, mail ... avant fin Février 2025.



INFORMATION IMPORTANTE

L'union cycliste Ambert Auvergne a le plaisir de vous informer que de nombreux cyclistes vont passer près de chez vous sur la commune de Grandval samedi 5 juillet 2025 de 9 h à 10 h 30.

Venez nombreux aider à l'organisation et/ou applaudir les sportifs, et ainsi participer à la fête !

Pour la sécurité de tous et la réputation de notre beau territoire, nous vous demandons la plus grande prudence ; et de ne pas laisser vos animaux divaguer sur la voie publique. D'autre part, nous vous signalons que la circulation sera possible uniquement dans le sens de l'épreuve sur la route de l'Imberdis pendant ce passage.

Déviation à respecter pour rejoindre la route de l'Imberdis : -> (RD 37) Saint-Amant-Roches-Savine -> (D 996) Le Monestier -> (route du Château du Lac) Viallis -> (chemin de Viallis) -> Le Fraisse -> L'Imberdis.

Précisions au 04.73.82.60.44 ou à info@uc2a.org

Vous remerciant de votre compréhension concernant cet événement majeur.



Rénov'actions63

un service pour vous



Rénov'actions63 vous informe et vous accompagne dans les questions liées à la perte d'autonomie

La diminution de l'autonomie et de la mobilité, qu'elle soit due à l'âge avancé ou à une situation de handicap, peut rendre nécessaire l'aménagement de votre domicile afin de pouvoir y demeurer en toute sécurité plus longtemps. Chaque année, plus de 2 millions de personnes âgées de plus de 65 ans subissent une chute à leur domicile. Pourtant, avec plus de 90 % des français souhaitant vivre chez eux aussi longtemps que possible, l'adaptation du logement est devenue une priorité majeure.

Ces aménagements visent à prévenir les accidents domestiques et à rendre le lieu de vie plus accessible et confortable. Des travaux de rénovation tels que la conversion d'une baignoire en douche, l'installation d'un élévateur pour escaliers, l'élargissement des encadrements de porte ou encore l'utilisation de revêtements antidérapants sont par exemple recommandés.

En savoir plus ? Contactez-nous ou consultez notre page dédiée sur notre site internet:

<https://www.renovactions63.fr/accompagnement-a-la-perte-dautonomie/>

Espace France Services - Cunlhat

8 grande Rue

63590 CUNLHAT

2^{ème} mardi du mois / 9h00 à 12h00

Guichet commerce et habitat

3 rue de Goye

63600 AMBERT

Tous les jeudis / 9h00 à 12h30

Information sur les panneaux solaires, leurs installations et leurs financements.

La mairie vous informe : Simplifications et aides pour l'installation de panneaux solaires

Simplification administrative:

*Les règles d'urbanisme pour l'installation de panneaux solaires sont simplifiées dans notre commune. En dessous de 1,80 mètre au-dessus du sol, aucune formalité n'est à accomplir. Sinon, il suffit de déposer une simple déclaration préalable auprès de la mairie ou du service instructeur. Pour cela, il faut utiliser le formulaire Cerfa 13404*13 qui regroupe toutes les informations.*

Simplifications

techniques

Pour bénéficier des aides publiques, vous devez faire appel à une entreprise qualifiée. Il en existe localement. D'autres solutions sont proposées clé en main et peuvent s'installer très facilement, comme la solution plug and play de MATERFRANCE, qui de plus offre gratuitement sur son site internet un questionnaire pour vous aider à définir la faisabilité de votre projet (<https://c3po.link/QyDF26j8b3>).

Pérennité des aides :

De nombreux propriétaires s'interrogent sur la pérennité des aides de l'État pour l'installation de panneaux solaires. Il est difficile de se prononcer avec certitude sur l'avenir de cette politique gouvernementale, voici un rappel des principales aides et avantages disponibles pour ceux qui souhaitent s'engager dans un projet d'installation de panneaux photovoltaïques :

- *TVA Réduite à 10 % : Réduction du coût d'installation grâce à un taux de TVA réduit.*
- *Formalités d'Urbanisme Simplifiées : Aucune formalité requise si l'installation au sol est inférieure à 1,80 m. Sinon, une simple déclaration préalable de travaux est nécessaire.*
- *Prix de Rachat Encadré : Vente de surplus d'électricité à un tarif fixé par la loi, garantissant une rentabilité de l'investissement. (précision sur le site officiel d'Etat photovoltaique.info)*
- *Prime d'Autoconsommation : Aide financière versée par EDF avec le prix de revente de l'électricité produite, dégressive selon la puissance de l'installation.*
- *Exonération Fiscale : Possibilité d'exonération d'impôt sur le revenu pour les installations de moins de 3 kWc, sous certaines conditions.*

Ces aides constituent des avantages significatifs pour les propriétaires souhaitant installer des panneaux solaires. Leurs détails ici www.photovoltaique.info.

Retour d'expérience de l'autoconsommation :

Un grand nombre de particuliers ayant installé des panneaux solaires pour leur autoconsommation se déclarent satisfaits (À lire : Analyse de l'enquête officielle Enedis <https://t.co/KFroPnyLeb>), soit parce que la performance est au rendez-vous, soit parce qu'elle dépasse leurs attentes. Certains préfèrent attendre pour se prononcer, mais d'une façon générale, les retours sont positifs.



L'association Carrefour des Collectivités Locales

La mairie vous informe : Bilan 2024, Taxe Foncière et informations pratiques pour les propriétaires

Taxe Foncière nouvelle formule depuis 2021

Vous êtes mensualisé ou vous venez d'honorer le paiement des taxes foncières pour l'année 2024. C'est l'occasion de faire un point sur cette contribution qui permet de faire fonctionner notre commune. Voici des informations pour anticiper les paiements à venir et/ou bénéficier des exonérations. Cet article a été réalisé en collaboration avec le site comptastar.fr qui est un comptable en ligne (partenaire: <https://c3po.link/QySquX7gwa>). Vous pouvez aussi vous adresser à tout comptable professionnel établi localement.

La taxe foncière est un impôt local qui concerne uniquement les propriétaires de biens immobiliers. Elle doit être payée une fois par an et concerne divers types de biens, tels que les locaux d'habitation, les locaux professionnels, les parkings, les terrains, et même les bateaux amarrés et aménagés. Elle finance les structures et services du "bloc communal", c'est-à-dire la commune, mais aussi la communauté et les établissements intercommunaux. Depuis 2021, elle ne finance plus les départements ni les régions.

Comment se calcule la taxe foncière ? A-t-elle augmenté ?

La taxe foncière de chaque structure est calculée sur la base de la "valeur locative cadastrale du bien", qui représente son loyer annuel théorique en 1970. Elle est déterminée par l'administration fiscale et dépend de la surface de votre bien, y compris les éléments secondaires comme les garages, les jardins, etc.

On détermine une "surface pondérée", multipliée par un "loyer théorique" pour obtenir la "valeur locative cadastrale du bien". Ensuite, chaque collectivité applique un taux de taxe foncière sur cette valeur locative cadastrale afin de déterminer la taxe. Toutes les taxes foncières de chaque institution sont additionnées sur la même feuille d'impôt.

Ce qu'il faut savoir :

- Surface pondérée : La surface brute du logement à laquelle sont ajoutés des m² supplémentaires en fonction des coefficients d'entretien, de la situation, ainsi que des éléments de confort (eau courante, gaz, électricité, etc.).
- Tarif au m² d'évaluation du local de référence : Cette valeur n'a rien à voir avec le marché locatif actuel, c'est une valeur de référence déterminée en 1970 et en comparaison d'un ou plusieurs biens similaires situés dans la même commune. Elle est discutée dans le cadre d'une commission de concertation au niveau de la commune (CCID).

Exemple de calcul

Prenons l'exemple d'un appartement avec les données suivantes :

- Superficie : 100 m²
- Tarif au m² d'évaluation du local de référence : 144 €
- Coefficient d'entretien : 1,00

- Coefficient de situation : 0,00
- Correctif d'ascenseur : 0,00
- Éléments de confort : eau courante (+4 m²), gaz (+2 m²), électricité (+2 m²)

Calcul :

Surface pondérée :

Surface brute : 100 m²

Ajout des éléments de confort : $100 \text{ m}^2 + 4 \text{ m}^2 + 2 \text{ m}^2 + 2 \text{ m}^2 = 108 \text{ m}^2$

Application des coefficients : $108 \text{ m}^2 \times 1,00 \text{ (entretien)} \times 1,00 \text{ (situation)} \times 1,00 \text{ (ascenseur)} = 108 \text{ m}^2$.

Valeur locative cadastrale annuelle :

$108 \text{ m}^2 \times 144 \text{ €} = 15\,552 \text{ €}$.

Valeur locative cadastrale à prendre en compte :

Chaque année, l'État revalorise la valeur locative cadastrale par un taux national (en 2024 : 3,9 % pour la base de la taxe foncière sur les propriétés bâties).

Taux d'imposition :

Chaque collectivité ou service (commune, communauté, intercommunalité, ordures ménagères, GEMAPI - lutte contre les inondations) applique un taux de taxe à la valeur locative cadastrale pour déterminer sa taxe foncière. La feuille d'impôts additionne toutes ces taxes foncières et détermine le montant total de l'impôt à payer, après avoir ajouté la somme de 65 euros pour frais de gestion.

Les exonérations

Bien anticiper sa situation fiscale est complexe. Localement, vous pouvez vous rapprocher de votre comptable afin de vous aider. Vous pouvez également faire appel à un comptable en ligne (partenaire: <https://c3po.link/QySquX7gwa>), qui peut vous répondre sur tous les sujets de gestion comptable et financière.

Certaines catégories de propriétaires peuvent bénéficier d'exonérations de taxe foncière. Cela inclut les titulaires de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA), les personnes handicapées, ainsi que les personnes âgées de plus de 75 ans sous condition de ressources, pour leur résidence principale. Ces exonérations peuvent également s'appliquer aux habitations secondaires dans certains cas. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter cet article : <https://euroreporter.eu/blog/info-locale-les-exonerations-de-la-taxe-fonciere-sur-les-proprietes-baties-auxquelles-vous-pouvez-beneficier>.

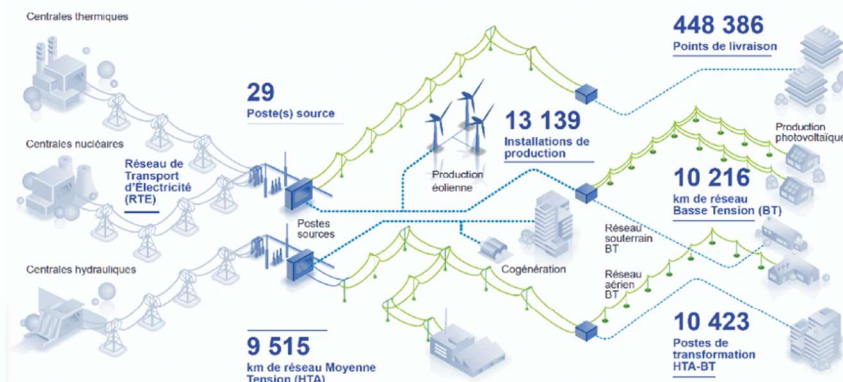
Territoire Energie

LE RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Propriétaire du réseau public d'électricité basse et moyenne tension du Puy-de-Dôme, Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme représente les collectivités du département et exerce le contrôle de la distribution publique d'électricité, concédé à EDF et ENEDIS dans tout le département.



LE RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ



CHIFFRES CLÉS DE LA CONCESSION

448 386 Nombre d'utilisateurs
13 139 Nombre de producteurs

19 731 km Total de réseau public de distribution d'électricité
53,7% Part du réseau en souterrain

50,5 M€ d'investissement sur le réseau (Syndicat TE63 & ENEDIS)

525 324 MWh

Énergie produite sur le département

3 342 222 MWh

Énergie consommée sur le département

15,8%

Part de la production par rapport à la consommation dans le Puy-de-Dôme

ADIL



Quel est le préavis pour quitter mon logement locatif ?

Réparations locatives, qui doit payer ?

Peut-on augmenter un loyer en cas de rénovation ?

Mon logement est-il décent ?

J'achète un logement, y a-t-il des frais annexes ?

J'emménage en copropriété, y a-t-il des charges ?

J'agrandis ma maison, quelles sont les normes ?

Pour toutes les questions juridiques, financières ou techniques sur le logement et l'habitat, le bon réflexe c'est l'ADIL !

Des permanences près de chez vous pour des conseils neutres et gratuits

04 73 42 30 75

www.adil63.org



ADIL du Puy-de-Dôme

Maison de l'Habitat - 129 avenue de la République
63100 CLERMONT-FERRAND

Numéros utiles

Urgence Pompiers : 18 ou 112
Gendarmerie : 17 ou 04 73 95 70 03
Samu : 15

Hôpital Ambert : 04 73 82 73 82
Centre anti-poisons : 04 72 11 69 11
Pharmacie du canton : 04 73 95 70 38
Cabinet infirmier : 04 73 95 79 75

Electricité - EDF : 09 72 67 50 63
Eau - S.I.A.E.P. Le Fossat : 04 73 95 26 34

Services Administratifs

Sous-préfecture d'Ambert : 04 73 82 00 07
Trésor Public Ambert : 04 73 82 10 03
Centre des Impôts : 04 73 82 54 00
Direction départementale des territoires : 04 73 82 58 70

Infos pratiques à Grandval

Location salle des fêtes :

- Particuliers habitants de la commune : 50 €
- Particuliers extérieurs à la commune : 250 €
- Associations grandvaloises : gratuit
- Mise à disposition du local annexe à la société de chasse (septembre à février) : 300 €

Logements communaux :

- Logement au-dessus de la mairie : en attente prochain conseil municipal
- Logements de l'ancienne école : 320 €
- Maison POUGET : 390 €

Cimetière :

- Concessions perpétuelles : Grande : 150 € - Petite : 80 €
- Cases de columbarium : 600 € pour 30 ans

La mairie à votre service

Ouverture du secrétariat le lundi et mardi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

Tél/Fax : 04 73 95 71 80

M. Le Maire, Didier FOURT : 06 75 70 69 82 **nouveau numéro**

Mme L'Adjointe, Jocelyne MORRETTA : 06 52 34 53 64

Mail : mairie-grandval@wanadoo.fr

Nouveau

Site Web : www.grandval.fr

PIÈCE DÉSIRÉE	OU S'ADRESSER	À FOURNIR	COÛT	OBSERVATIONS
Extrait ou copie d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance	Indiquer date de naissance nom, prénoms et adresse	Gratuit	
Extrait ou copie d'acte de mariage	Mairie du lieu de mariage	Indiquer date du mariage noms, prénoms et adresse	Gratuit	
Extrait ou copie d'acte de décès	Mairie du lieu de décès	Indiquer date du décès	Gratuit	
Carte d'électeur	Mairie de la commune concernée	Pièce d'identité Justificatif de domicile	Gratuit	Avoir son domicile réel ou être inscrit au rôle des contributions directes communales depuis 5 ans. Avoir 18 ans
Carte nationale d'identité	Mairie de Cunlhat ou Mairie d'Ambert	Dépend de la situation Renseignez-vous auprès de la mairie	Gratuit en cas de perte ou vol : 25 € timbre amende	Autorisation parentale pour les mineurs ATTENTION : il faut faire une pré-demande sur ants.gouv.fr ou à la sous-préfecture d'Ambert
Passeport	Mairie de Cunlhat ou Mairie d'Ambert	Dépend de la situation Renseignez-vous auprès de la mairie	Timbre fiscal majeur : 86€ 15-17 ans : 42€ - de 15 ans : 17€	ATTENTION : il faut faire une pré-demande sur ants.gouv.fr ou à la sous-préfecture d'Ambert
Certificat de vie	Mairie du domicile	Livret de famille ou acte de naissance	Gratuit	
Recensement militaire à 16 ans	Mairie du domicile	Livret de famille	Gratuit	Attestation de recensement obligatoire pour se présenter aux examens, aux concours et au permis de conduire
Casier judiciaire	Ministère de la justice Casier judiciaire National 107 rue du Landreau 44079 NANTES Cedex	1 enveloppe timbrée avec adresse	Gratuit	
Livret de famille	Mairie du mariage		Gratuit	
Demande d'alignement permission de voirie	Voirie communale : mairie Voirie départementale et nationale : Direction départementale des Territoires après avis du Maire	Fournir une demande et un plan de situation. Enveloppe affranchie pour le retour	Gratuit	
Légalisation de signature	Mairie	Carte d'identité	Gratuit	
Carte grise	immatriculation.ants.gouv.fr			
Demande d'adduction en eau potable	S.I.A.E.P. du Fossat 04.73.95.26.34	Plan de situation	Droit de branchement	

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez également consulter le site internet : www.service-public.fr



Merci aux Grandvalois et Grandvalaises
pour leur contribution à ce bulletin,
sans qui, il n'aurait pu paraître

Et bonne année 2025 !